

# rapport du président

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

## Plan stratégique de l'OIIAQ 2004-2005

**L'OIIAQ a privilégié certains dossiers au cours de l'année 2004-2005, en tenant compte de la situation qui prévalait dans le réseau de santé, entre autres :**

- la fusion des établissements;
- la pénurie de personnel infirmier;
- la réorganisation des soins infirmiers dans les établissements;
- les problèmes de comportements et d'attitudes envers les patients, impliquant le personnel du réseau de la santé dans certains CHSLD.

**Le plan stratégique a été élaboré autour des axes suivants :**

**Assurer la réalisation de son mandat de protection du public** notamment en favorisant les actions visant à rappeler aux infirmières auxiliaires leurs devoirs et obligations déontologiques.

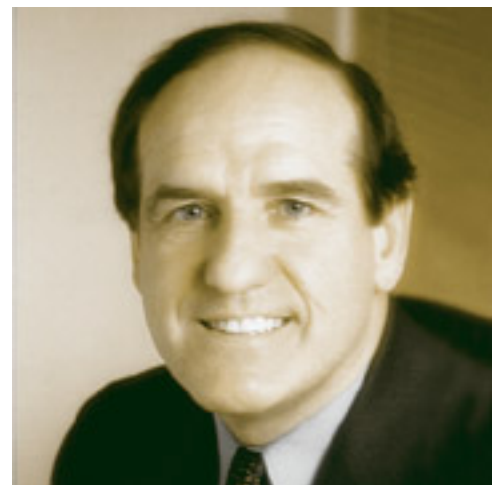
**Assurer le développement et le rayonnement de la profession** notamment en accentuant les démarches pour l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC et en entreprenant des discussions avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

pour réintroduire le module mère-enfant au programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).

**Assurer la visibilité et la promotion de la profession** notamment en modernisant le site Internet de l'OIIAQ pour le rendre plus accessible aux membres et à la population.

## De nouvelles compétences pour les infirmières auxiliaires

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2003, la loi 90 a engendré beaucoup de changements dans le réseau de la santé, notamment quant à l'utilisation des divers professionnels de la santé. Rappelons que le programme de formation continue, pour habilitier les infirmières auxiliaires à exercer les nouvelles activités prévues par cette loi, a été disponible à compter du mois de septembre 2003. Au 31 mars 2005, plus de 15 500 membres l'ont complété et sont maintenant habilités à exercer l'une ou l'autre de ces activités, soit le prélèvement sanguin, l'installation d'un tube nasogastrique et l'administration de vaccins.



Régis Paradis

## Activités de représentation

### Modifications à la LSSSS

#### Comités consultatifs

En décembre 2004, le ministère de la Santé a déposé le projet de loi 83 visant à modifier la *Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*. Le gouvernement a tenu une commission parlementaire du 9 février au 6 avril 2005 au cours de laquelle l'OIIAQ a été invité à présenter un mémoire.

Les principaux commentaires et demandes de l'Ordre ont porté sur les instances consultatives et décisionnelles au sein des établissements de santé et particulièrement sur la représentation des infirmières auxiliaires.

**Concernant les instances consultatives et décisionnelles, nous avons demandé ce qui suit :**

- prévoir une place pour une infirmière auxiliaire au sein des conseils d'administration des établissements de santé;
- augmenter de 3 à 5 le nombre d'infirmières auxiliaires qui siègent au comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ou appliquer une formule proportionnelle semblable à la modification proposée par le projet de loi 83 à l'article 224 concernant la composition du CECII où il est prévu la présence d'au moins 4 infirmières ou infirmiers;

- assurer une représentation équitable des infirmières auxiliaires au sein du CECII, en modifiant l'article 224 pour y prévoir la présence d'au moins 2 infirmières auxiliaires;
- ajouter une 2<sup>e</sup> infirmière auxiliaire au sein de la commission infirmière régionale (CIR).

De plus, l'Ordre a émis plusieurs commentaires sur les dispositions visant à garantir la qualité des services, notamment la révision du mécanisme de traitement des plaintes, l'assujettissement des résidences privées aux mécanismes du traitement des plaintes et aux nouveaux mécanismes reliés à la qualité des soins et services.

Enfin, l'Ordre a émis des remarques générales concernant les dispositions du projet de loi proposant des moyens pour assurer un accès plus direct et une meilleure circulation des informations contenues au dossier du patient. Nous avons insisté sur le fait que le gouvernement doit, avant d'adopter ce projet de loi, s'assurer qu'il comporte toutes les mesures nécessaires de sécurité à respecter par les établissements de santé pour veiller à une protection adéquate des renseignements contenus dans les dossiers des patients.

L'Ordre a émis des remarques générales concernant les dispositions du projet de loi 83 proposant des moyens pour assurer un accès plus direct et une meilleure circulation des informations contenues au dossier du patient.

### Règles de soins infirmiers

En janvier 2004, l'Ordre a accepté une proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) visant à former un comité conjoint pour travailler à l'élaboration d'un document d'orientation sur les règles de soins infirmiers. Ce document, intitulé *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers*, sera utile principalement pour les directions de soins infirmiers, mais également pour les représentantes des Conseils des infirmières et infirmiers (CII) et des Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIA).

### Dossier sur la thérapie intraveineuse

Le comité de l'Office des professions du Québec, chargé d'évaluer la nécessité et la faisabilité d'autoriser les infirmières auxiliaires à exercer des activités au niveau de la thérapie intraveineuse, a déposé son rapport au président de l'OPQ ainsi qu'au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M<sup>e</sup> Yvon Marcoux. Ce rapport propose de reconnaître aux infirmières auxiliaires des activités visant à installer et entretenir un cathéter court ainsi qu'à administrer des solutions sans additif. Des discussions concernant ces recommandations devront se poursuivre au cours de la prochaine année avec l'OIIQ.

### Mise à jour du programme de formation

Au cours de la présente année, l'OIIAQ a fait des représentations auprès du ministère de l'Éducation afin de réintroduire au programme SASI la formation entourant les soins mère-enfant. Nous poursuivons nos démarches au cours des semaines et mois à venir.

### Dossier d'externat pour les étudiantes infirmières auxiliaires

Nous avons entrepris des démarches pour évaluer la possibilité d'adopter un règlement permettant aux étudiantes ayant complété 900 heures de formation au programme SASI d'exercer durant la période estivale et la période du temps des fêtes un certain nombre d'actes infirmiers. Nous allons analyser dans les prochains mois la faisabilité d'un tel projet.

### Tournée d'information à l'intention des membres

De février à avril 2005, j'ai effectué une tournée d'information à l'intention de tous les membres. À cette occasion, j'ai présenté les plus récents développements concernant notre profession. De plus, M<sup>me</sup> Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles, a tenu des sessions de formation pour les membres élus au sein des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

En janvier 2004, l'Ordre a accepté une proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) visant à former un comité conjoint pour travailler à l'élaboration d'un document d'orientation sur les règles de soins infirmiers.

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 29 875 \$, répartie dans 465 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de la Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire qui avait pour thème : **De nouveaux défis à notre portée!**

### Élections à la présidence et aux postes d'administrateurs

Des élections à la présidence et aux postes d'administrateurs des régions suivantes doivent se tenir le 2 mai 2005 : Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, Laurentides-Lanaudière, Montérégie, Montréal-Laval et Outaouais. Toutefois, l'administrateur de la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec a été élu sans opposition à la fin de la période de mise en candidature le 18 mars 2005.

### Lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Service de la formation et de l'admission a produit un nouveau document intitulé *Lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires* dans lequel on retrouve des définitions, synonymes et abréviations. Ce document a été acheminé aux membres avec la revue *Santé Québec* du printemps 2005.

### Événements

#### Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire 5 mai 2004

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 29 875 \$, répartie dans 465 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée qui avait pour thème **De nouveaux défis à notre portée!** Comme à chaque année, du matériel promotionnel a été acheminé aux responsables de l'organisation des activités des établissements de santé.

### Congrès et Assemblée générale annuelle

Le congrès annuel s'est déroulé à Jonquière les 2 et 3 juin 2004, sous le thème **De nouveaux défis à notre portée!** Près de 450 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé à l'événement. La 31<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 4 juin au Centre des congrès du Holiday Inn Saguenay à Jonquière. Près de 300 membres y ont assisté. Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2003-2004. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2004 ont été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2003-2004.

### Remerciements

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ.

Je tiens à souligner l'engagement des membres du Bureau de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pour cette période.

Le Président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.